Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 24 AVRIL 2023
PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT
Absent(s) excusé(s) : Nathlaie TRIGANT – Mathieu OLIVEIRA – Hélène BURESI (arrivée à 18h46) – Benoit DULAU
Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1- Nomination du Secrétaire de séance,
2- Approbation du PV du Conseil municipal du 11 avril 2023,

Commission Finances :

1- **CA22/BP23 2023-031** : Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal,
2- **CA22/BP23 2023-032** : Approbation du Compte Administratif – Budget Principal,
3- **CA22/BP23 2023-033** : Affectation du résultat 2022 – Budget Principal,
4- **2023-034** : Provision pour créances douteuses – Budget principal,

Commission Appel d'Offre :

5- **2023-035** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -13 Revêtements durs – Restructuration Bâtiment du port,

Commission Administration Générale :

6- **2023-036** : Opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité au Grand Cubzaguais,
7- **2023-037** : Tirage au sort de la liste préparatoire communale des jurés d'assises pour l'année 2024,

Commission Finances

8- **2023-038** : Demande de subvention au département de la Gironde, au titre du patrimoine non protégé, pour la restauration du bâtiment du port et des annexes,
9- **2023-039** : Demande de subvention au département de la Gironde, au titre du commerce rural seul, pour la restauration du bâtiment du port et des annexes,
10- **2023-040** : Demande de subvention au département de la Gironde, au titre de la voirie et sécurité, pour les travaux de voirie de la rue de la Redoute,
11- **2023-041** : Demande de subvention au département de la Gironde, au titre des études pré-opérationnelles, pour les études de faisabilité pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et de voirie favorisant les mobilités douces,

12- **2023-042** : Demande de subvention au département de la Gironde, au titre du FDAEC 2023, pour la restructuration et l'aménagement des bureaux administratifs de la Mairie,

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h32

- **Désignation du Secrétaire de séance**

M. Cyril CHERIGNY est nommé Secrétaire de séance.

- **Approbation des PV du 11 Avril 2023**

Adopté à l'unanimité.

- **Le Mot du Maire**

- Inauguration de l'Ecole le 1er juillet 2023 à 11h,
- Invitation pour la Foire internationale de Bordeaux du 13 au 21 mai 2023,

Délibérations à l'ordre du jour

2023-031 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressés pour le budget principal – Mairie de Cubzac les Ponts pour l'exercice 2022, par le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOPTE** le compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal – Mairie de Cubzac les Ponts,

2023-032 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Arrivée de Mme BURESI à 18h46.

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	**Investissement**		**Fonctionnement**		**Ensemble**	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2021		**1 049 795,94€**		**124 762,31€**		
Opération de l'exercice	**813 785,35€**	**1 149 702,92€**	**1 472 154,77€**	**1 839 369,79€**	**2 285 940,12€**	**3 075 263,11€**
TOTAL		**335 917,57€**		**367 215,02€**		**789 322,99€**
Résultat		**1 385 713,51€**		**491 977,33€**		**1 877 690,84€**
Reste à réaliser	**1 972 879,96€**	**609 546,97€**			**1 972 879,96€**	**609 546,97€**
TOTAL CUMULÉ		**22 380,52€**		**491 977,33€**		**514 357,85€**

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,
Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2022,
- **VOTE et ARRÊTE** de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-033 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	206 570,78 €		1 385 713,51 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			285 406,55 €

2023-034 PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Hélène BURESI : On abonde la somme de 2021 sur 2022 ?
Alain TABONE : On reprend l'ensemble de la somme pour provisionner.

Créances restant à recouvrer		**Application du mode de calcul selon la délibération n°2021-27**	
Exercice de prise en charge de la créance	**Montant total**	**Taux de dépréciation**	**Montant du stock de provisions à constituer**
2022 (N-1)	5 410,94€	0%	0,00€
2021 (N-2)	1 880,73€	25%	470,18€
2020 (N-3)	2 260,32€	50%	1 130,16€
Antérieur à 2020	997,75€	100%	997,75€
	10 549,74€		2 598,09€

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver le mode de calcul des créances douteuses comme énoncé ci-avant pour l'exercice 2023 et ceux à venir, et de provisionner la somme de 2 598,09€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » au budget principal.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le mode de calcul permettant la détermination de la provision des créances douteuses à compter de l'exercice budgétaire 2023 et ceux à venir,
- **DÉCIDE** d'inscrire une provision d'un montant de 2 598,09€ au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciation des actifs circulants » au Budget principal.

2023-035 AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 13 – RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT

En effet, les modifications du présent avenant ont pour objet :

- prendre en compte, en **moins value**:
- la fourniture et pose de faïence en habillage des poteaux de la Salle A

- prendre en compte, en **plus value**:
- la modification des références de carrelage de sol

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite des travaux de restructuration du bâtiment du port et annexes comme énoncé dans le projet d'avenant joint à la présente.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°13 Revêtements durs comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **– 7 800,00€ HT**, soit **– 9 360,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n° 13 Revêtements durs de 73 384,65€ HT à 65 584,65€ HT, soit 78 701,58€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 11,89% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du lot n°13 Revêtements durs pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins–values indiquées,

2023-036 OPPOSITION AU TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE A LA CDC

Corinne BAGNAUD : Que cela veut dire concrètement.
Alain TABONE : SI on prend l'exemple du cirque, on accepte ou non. Cela est en dehors des panneaux officiels.
Vincent TRISTRAM : Il va falloir que l'on s'occupe de cette compétence que nous n'avions pas.
Alain TABONE : On va s'occuper de cette compétence comme avant car le Préfet ne s'en occupe pas.
Vincent TRISTRAM : Va-t-on formaliser ce document.
Alain TABONE : Aujourd'hui c'est le Préfet qui à la compétence, mais nous allons rédiger un document propre à la commune.

Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **REFUSE** le transfert automatique de la compétence de la police de la publicité à Madame la Présidente du Grand Cubzaguais – Communauté des communes à compter du 1er janvier 2024,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Madame la Présidente du Grand Cubzaguais – Communauté des communes,
- **CHARGE** le Maire de mettre en place un règlement local de la publicité.

2023-037 TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2024 comme suivant **:**

Liste préparatoire des jurés titulaires pour la session de l'année 2024

Le 18/04/2023

COMMUNE DE CUBZAC LES PONTS

NUMEROS	NAISSANCE Date Sexe Lieu	IDENTITE Nom et Prénoms Epouse Alias	DOMICILIATION Numéro et Rue Complément d'adresse C.P. Ville
1	26/10/1964 F 79 MELLE	ARFEL Nathalie Marie-Agnès	33 rue de la Peyrère 33240 CUBZAC-LES-PONTS
2	14/01/1982 M 57 METZ	BIDEAU Vincent Francis Michel	10 rue de la TUILERIE 33240 CUBZAC-LES-PONTS
3	28/07/1983 M 33 CENON	FAURE Dan François	1 rue de la Racace 33240 CUBZAC-LES-PONTS
4	08/08/1988 F 33 BORDEAUX	LANUSSE Laurie	3 ALLEE DES PLATANES Résidence les Moulins 33240 CUBZAC-LES-PONTS
5	08/08/1988 M 44 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	MALIDIN Mathieu Michel Fabien	7 lieu dit A Côté des Moulins 33240 CUBZAC-LES-PONTS
6	27/10/1948 M 75 PARIS 11E ARRONDISSEMENT	QUETIER Louis	32 rue CHEVAL BAYARD 33240 CUBZAC-LES-PONTS

2023-038 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU PATRIMOINE NON PROTEGE POUR LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
1 271 451,36€ Restructuration du Bâtiment du Port et des Annexes	PREFECTURE DE LA GIRONDE **D.E.T.R. 2020**	**13,76%**	**175 000,00€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Politique Culturelle **PATRIMOINE NON PROTEGE**	**2,24%**	**28 500,00€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics **COMMERCE RURAL**	**5,98%**	**76 000,00€**
	Sous – Total	**21,98%**	**279 500,00€**
	Autofinancement Communal	78,02%	991 951,36€
	Total	**100,00%**	**1 271 451,36€**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la restructuration du bâtiment du port et des annexes et l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du patrimoine non protégé auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 28 500,00€ pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes, dans la cadre de sa politique culturelle,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOPTE** le plan de financement.

2023-039 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU COMMERCE RURAL POUR LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT

Vincent TRISTRAM : Comment sont déterminés les taux ? Même taux pour l'ensemble des projets.
Alain TABONE : C'est le Département qui fixe les conditions.

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
1 271 451,36€ Restructuration du Bâtiment du Port et des Annexes	PREFECTURE DE LA GIRONDE **D.E.T.R. 2020**	**13,76%**	**175 000,00€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Politique Culturelle **PATRIMOINE NON PROTEGE**	**2,24%**	**28 500,00€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics **COMMERCE RURAL**	**5,98%**	**76 000,00€**
	Sous – Total	**21,98%**	**279 500,00€**
	Autofinancement Communal	78,02%	991 951,36€
	Total	**100,00%**	**1 271 451,36€**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la restructuration du bâtiment du port et des annexes et l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du commerce rural auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 76 000,00€ pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes, dans la cadre de sa politique d'aménagements et équipements publics,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOPTE** le plan de financement.

2023-040 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA VOIRIE ET SECURITE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA REDOUTE

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
708 000,00€ Travaux de voirie et sécurisation de la rue de la Redoute	SIAEPA	**22,74%**	**161 000,00€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics **VOIRIE ET SECURITE**	**1,17%**	**8 312,50€**
	Sous – Total	**23,91%**	**169 312,50€**
	Autofinancement Communal	76,09%	538 687,50€
	Total	**100,00%**	**708 000,00€**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif aux travaux de voirie et de sécurisation de la rue de la Redoute, ainsi que de l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la Voirie et Sécurité auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 8 312,50€ pour les travaux de voirie et de sécurisation de la rue de la Redoute, dans la cadre de sa politique d'aménagements et équipements publics,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOPTE** le plan de financement.

2023-041 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES ETUDES PRE- OPERATIONNELLES POUR LA MISE EN PLACE D'ITINERAIRES CYCLABLES ET AMENAGEMENTS DE VOIRIES FAVORISANT LES MOBILITES DOUCES

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
27 788,00€ Etude Pré-Opérationnelles pour la mise en place d'itinéraires cyclable et d'aménagement de voirie favorisant les mobilités douces	ADEME **Appel à Projets - AVELO 2**	**50,00%**	**13 894,00€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics **ETUDE PRE-OPERATIONNELLE**	**25,64%**	**7 125,00€**
	Sous – Total	**75,64%**	**21 019,00€**
	Autofinancement Communal	24,36%	6 769,00€
	Total	**100,00%**	**27 788,00€**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'étude dans le cadre de la mise en place d'itinéraires cyclable et d'aménagement de voirie favorisant les mobilités douces, ainsi que de l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des études pré-opérationnelles auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 7 125,00€ pour études pré-opérationnelles, dans la cadre de sa politique d'aménagements et équipements publics,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOPTE** le plan de financement.

2023-042 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FDAEC 2023 POUR LA RESTRUCTURATION ET LA MISE EN ACCESIBILITE DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
52 361,49€ Restauration et mise en accessibilité de la Mairie	PREFECTURE DE LA GIRONDE **DETR 2023**	**35,00%**	**18 326,52€**
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL **FDAEC 2023**	**30,95%**	**16 204,00€**
	Sous – Total	**65,95%**	**34 530,52€**
	Autofinancement Communal	34,05%	17 830,97€
	Total	**100,00%**	**52 361,49€**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet de restauration et de mise en accessibilité de la Mairie, ainsi que de l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du FDAEC 2023 auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 16 204,00€ pour les travaux de restauration et de mise en accessibilité de la Mairie,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOPTE** le plan de financement.

Parole aux Adjoints

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

- Ecole : Retard des travaux et beaucoup de mal façons à la suite de la visite de la commission. Lors de la dernière réunion de chantier certaines incohérences on été actées par la MOE. Retard au niveau du préau qui où l'entreprise ne vient pas réaliser le sol. Plusieurs points sont relevés avec des réponses. Le groupe extérieur sera bien installé sur des équerres. L'ouverture est donc décalée pour bien aménager pour la rentrée.

Alain TABONE : L'inauguration en septembre alors ? Date à recaler en fonction de l'agenda du Président pour une date un samedi courant septembre.

- Port : L'architecte semble avoir des problèmes pour maitriser ce chantier. Les travaux avancent, je pense qu'ils ont rajouté du personnel. SOCOTEC remet cependant des avis suspendus. J'espère qu'ils seront levés au fur et à mesure, mais rapidement. Cela ne se passe pas trop mal pour le moment. On espère une ouverture le plus tôt possible mais il ne faut pas se faire d'idée car les entreprises admettent que les délais demandés sont difficilement tenables.

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2ème Adjointe :

- Reprise de l'école ce matin. Le déménagement des classe aura lieu finalement pour septembre. Monsieur BAGNAUD rappel que la location du préfabriquécoûte 1200€ par mois.
- Adaptation des sanitaires dans l'extension pour rehausser ces derniers.
- On regarde pour le changement de fournisseur au niveau de la cantine, avec un essai de 1mois.

Jean-Pierre PRAT, 3ème Adjoint :

- Finition du lotissement de Mastas avec la voirie et éclairage, avec des problèmes d'incompréhension sur l'altimétrie.
- Pour la Minoterie et le Macro Lot, ils en sont au sondage de sol.

Maribel SOARES, 4ème Adjointe :

- Préparation d'un pot en lien avec la manifestation de nettoyage de la nature.
- Pour le 8 mai on fait le point le 4 mai pour la préparation.
- Beaucoup de dossiers de logements sociaux.
- Voir la kermesse pour réalimenter le stock de la banque alimentaire.

Cyril CHERIGNY, 5ème Adjoint :

- Samedi prochain : manifestation sur le nettoyage de la nature.
- A voir pour une réunion élargit pour l'apport collectif du SMICVAL. Il faut retravailler le sujet en commission avec un ensemble de participant.
    - *Hélène BURESI* : Nous n'avons pas de calendrier. Il n'y a pas d'information du SMICVAL au-delà des 6 premières communes.
    - *Alain TABONE* : Je pense qu'ils ne sont pas prêt et à partir de là ils vont travailler avec ces dernières et nous avons refusé d'être de la partie.
    - *Hélène BURESI* : L'un des points les plus sensibles est l'apport des points pour déchets organiques.
    - *Cyril CHERIGNY* : Il ne faut pas s'empresser d'enterrer car si on se trompe... Je propose en conclusion raccrocher les wagons sur ce dispositif.

Questions diverses

Hélène BURESI : Point sur le TER avec le train de 7h30 qui ne s'arrête pas aujourd'hui en gare. LA SNCF nous indique que le quota des trains double rames est arrivé et que l'audit de sécurité indique qu'il ne faut plus de train double rame qui s'arrête. Le Maire a envoyé un courrier pour avoir une dérogation, vu que tout est dans les mains de la SNCF. Réunion publique sur la ligne le 19 juin en complément de la pétition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h04.